



Direction des Affaires Scolaires

Sous-Direction des Ressources
Service des Ressources Humaine
École des Métiers

DATE LIMITE DE RETOUR À L'EdM : 18 FEVRIER 2022- 16H00 DERNIER DÉLAI

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Préparation à l'examen professionnel d'Animateur des Administrations
Parisiennes Principal de 2^{ème} classe

Période prévisionnelle de préparation : 04 avril puis début septembre pour la partie orale

Merci de vérifier auprès de votre UGD que vous remplissez les conditions d'accès
Voir les conditions au verso de la fiche d'inscription

MERCI DE VOUS INSCRIRE UNIQUEMENT SI VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL - VOIR AU VERSO

Nom : Prénom :

Tél : ____/____/____/____/____ SOI : _____ CASPE : _____

Echelon dans le grade AAP : (En l'absence de cette information, votre inscription ne sera pas prise en compte)

Adresse courrier électronique* :@.....

*Le mail seul sera utilisé pour tous les échanges/convocations avec les candidats, merci d'écrire lisiblement.

La DRH organise un examen professionnel pour l'accès au grade d'Animateur des Administrations Parisiennes Principal 2ème classe. La remise d'un dossier RAEP, est prévue vers la mi-mai.
Aussi, l'École des Métiers de la DASCO vous offre la possibilité de vous préparer à l'examen professionnel.

 Les préparations à concours ou examens professionnels sont éligibles au CPF, en conséquence les heures utilisées au titre de cette préparation seront décomptées au réel (plafonnées à 48 heures) de votre compte d'activité.

La préparation découpée en 2 parties prévoit :

- 1- Un accompagnement à la méthodologie de constitution d'un dossier RAEP* – 7 heures
- 2- Un accompagnement à l'oral sous forme de jurys fictifs pour les admissibles – 3,5 heures

* Le Conseil de Paris a voté la simplification des examens professionnels, et voté la transformation des épreuves d'admissibilité vers l'étude d'un dossier RAEP et non plus d'un écrit sur table comme les années précédentes.

L'inscription à la préparation est soumise à l'avis du supérieur hiérarchique

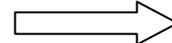
Avis de la CASPE-Hiérarchie :

Favorable Défavorable

Date et visa :

L'inscription à la préparation
ne dispense pas de l'inscription
à l'examen professionnel.

Formulaire à retourner par la CASPE exclusivement à l'adresse : dascobfipac@paris.fr



CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère Classe

NB : Seuls les candidats éligibles seront retenus à la préparation de l'examen professionnel.

Pour l'accès au grade de P2

Article 2 - Peuvent faire acte de candidature, les animatrices et animateurs d'administrations parisiennes de classe normale ayant au moins atteint le 4ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2022.